




Loisirs numériques

console / tablette / téléphone / ordinateur

Plaisirs et limites

La 10ème semaine des addictions sera sur le thème des **loisirs numériques**, une activité très présente, pas uniquement chez nos jeunes.

Depuis quelques années, l'accessibilité aux loisirs numériques s'est démocratisée. On peut jouer chez soi, dans la rue, dans les transports, en voyage, au travail, ... d'où cette question : " Est ce que l'on joue trop ? "

Pour réfléchir et échanger sur cette question, nous vous proposons de nous rencontrer lors de l'exposition au Pavillon du Verdurier, à Limoges, du 22 au 26 avril 2014.

Une soirée sur cette thématique aura également lieu le 13 mai 2014 à Limoges. Nous vous donnerons plus d'informations sur la lettre d'avril.

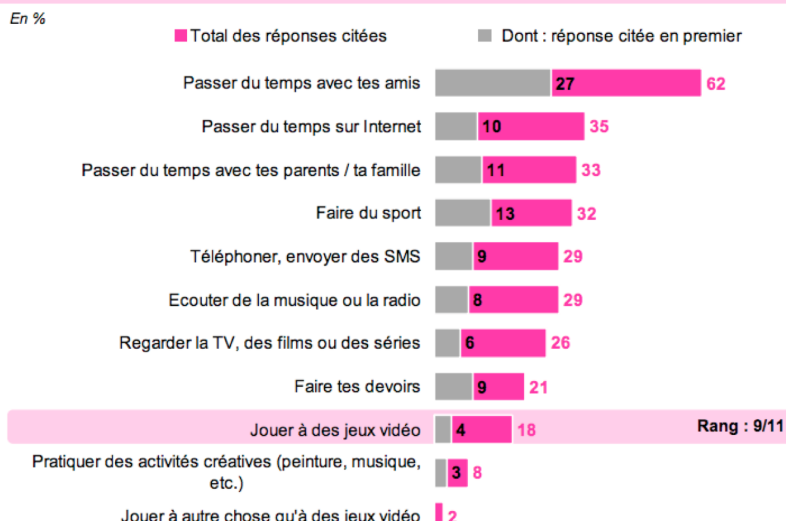
L'équipe d'AddictLim

Les chiffres du réseau*

Les jeunes passent-ils "leur vie" devant les jeux vidéos ?

Seulement **4%** des adolescents citent en premier les jeux vidéos en terme de temps consacré loin derrière les amis, internet et la famille.

Parmi les activités suivantes, peux-tu me dire quelles sont les 3 auxquelles tu consacres le plus de temps ?



A noter dans vos agendas

20 mars 2014

4ème journée universitaire inter-régionale d'addictologie

Les addictions

ESTER TECHNOPOLE

Formation DPC payante

inscription uniquement sur

www.trilogie-sante.com

10 avril 2014

Jeudi de l'addictologie

Cas clinique : troubles du sommeil chez la personne addictive

CH Pays d'Eygurande

Inscription par courriel

contact@addictlim.fr

22 au 26 avril 2014

10ème Semaine des Addictions

"Loisirs numérique : plaisirs et limites"

Limoges - Pavillon du Verdurier

Entrée libre

13 mai 2014

Soirée de formation

"Loisirs numérique : plaisirs et limites"

Limoges - Maison du temps libre (derrière la mairie)

Plus de renseignements

05.55.05.99.00

16 mai 2014

3ème rencontre interrégionale Auvergne Limousin en addictologie

VULCANIA

Inscription auprès de

Mme Françoise Gaillard :

06-74-55-44-14

francoise.gaillard@reckittbenckiser.com

La question posée à Audrey

Question n°17

Comment réagir devant une personne qui achète toutes les semaines une boîte de DONORMYL ?

La réponse d'AddictLim à la question du mois précédent

Question n°16

En officine, la règle des 3 jours s'applique-t-elle pour la méthadone et la buprénorphine ?

La loi dit :

Oui pour la méthadone qui est un stupéfiant : l'ordonnance est exécutée dans sa totalité ou pour totalité de la fraction du traitement si elle est présentée dans les trois jours suivant sa date d'établissement ou suivant la fin de la fraction précédente.

Non pour la buprénorphine qui est un médicament assimilé stupéfiant dont le délai de carence a été supprimé par l'arrêté du 9 mars 2012. Cette disposition restrictive étant levée, il n'y a plus d'obligation de déconditionner ces spécialités. Par conséquent, **le délai maximum de présentation de l'ordonnance pour ces spécialités est désormais de 3 mois** comme pour tout médicament relevant de la liste I des substances vénéneuses. En revanche, le chevauchement d'ordonnances reste interdit sauf mention expresse du prescripteur.

Cependant dans la pratique, nous vous recommandons :

. De ne pas oublier que le fractionnement permet aussi de scander le temps pour le patient et d'aider à l'observance en pharmacie.

. De noter les dates de débuts et de fin de prescription et de respecter les dates de délivrance pour une bonne collaboration entre le médecin et le pharmacien. Le pharmacien peut, bien sûr, refuser de délivrer toute ordonnance qui ne soit pas pertinente dans une prise en charge, et contacter le médecin prescripteur.

Sources : [Meddispar Méthadone](#), [Meddispar assimilés stupéfiants](#)

Les informations du réseau

Pour plus d'informations sur les thèmes ci-dessous, penser à cliquer sur le [lien en bleu](#)

Brochure de Prévention de l'usage excessif du Jeu-vidéo	Plus spécifiquement destinée aux parents, cette brochure réalisée conjointement par Julie Caillon, psychologue à l'IFAC (Institut Fédérative des Addictions Comportementales) et David Girard, animateur de l'association ACLEEA (association d'éducation populaire) informe sur les dangers potentiels d'une utilisation excessive des jeux vidéo et en particulier des jeux MMORPG (jeux de rôle massivement multijoueurs en ligne). Les réalisateurs de cette brochure ont tenté de répondre aux questions que l'on se pose le plus souvent : est-ce qu'il existe une addiction aux jeux vidéo ? Les jeux vidéo peuvent-ils rendre violents ? On y trouvera également la classification européenne PEGI (Pan European Game Information), un lexique et une bibliographie sommaires.
Une nouvelle application smartphone qui cartonne auprès des jeunes ...	Les jeunes sont à la recherche de nouvelles applications sociales sans avoir la problématique de la persistance des données sur la toile. Après le succès de SnapChat (réseau permettant de paramétrer la durée d'un message), la nouvelle application "Secret" commence à décoller. L'intérêt de cette application est le fait d'échanger des "secrets" de manière anonyme avec votre groupe d'amis...
Savoir acheter un jeu vidéo adapté à l'âge : le système PEGI	La classification par âge est un système destiné à garantir un étiquetage clair des contenus de loisirs (tels que les films, vidéos, DVD et jeux vidéo) par classe d'âge en fonction du contenu. La classification par âge guide les consommateurs (en particulier les parents) afin de leur permettre de décider s'ils peuvent acheter ou non un produit donné.

Groupes de parole

CSAPA drogues illicites

Brive la gaillarde (19)

Groupe de parole parents et usagers

Plus de renseignements au
05 55 17 70 12

Pôle d'Addictologie en Limousin

Groupe de parole VHC, Patients

Plus de renseignements au
06 74 01 88 20

Groupe de parole Parents

Plus de renseignements au
06 74 01 88 20

CSAPA drogues illicites
Brive la gaillarde (19)

Groupe de parole parents et usagers

Plus de renseignements au
05 55 17 70 12

Staff

Inter-Professionnel

Vous avez besoin d'un avis, d'un conseil, de faire le point sur une situation ?

Un addictologue est disponible pour vous rencontrer.

Prochain RDV : mercredi 2 avril 2014

de 9h00 à 12h00

Renseignements et prise de RDV au
05 55 05 99 00

AddictLim, 26 avenue des courrières, 87 170 Isle, 05 55 05 99 00, contact@addictlim.fr

Conseil d'administration : Docteur Pierre Cognard - Président, Docteur Pierre Villéger - Vice-Président, Docteur Danielle Galinat - Trésorier, Docteur Laurent Durengue - Vice-trésorier, Docteur Catherine Chevalier - Secrétaire, Monsieur Jean-Pierre Faure - Vice-Secrétaire, Madame Martine Astorg - Membre, Docteur Catherine Boulin - Membre, Monsieur Christophe Chevalier - Membre, Docteur Jean-Claude Etilé - Membre, Docteur Olivier Marquet - Membre, Docteur Dominique Moreau - Membre, Docteur Isabelle Nougier - Membre.

Permanents : Coordinatrice de santé Docteur A. Nguyen, Coordinatrice administrative Mme M. Gaulier, Secrétariat Mme P. Brouillaud, Déléguée de santé Mme A. Armani

Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre du réseau, merci de répondre à ce courriel en nous spécifiant "merci de ne plus m'envoyer la lettre"